

PARIS (MPE-Média) – La direction d’ArcelorMittal Atlantique Lorraine (AMAL) a confirmé ce jeudi aux membres du Comité central d’entreprise la mise sous cocon « pour une période de six ans » de la phase à chaud à Florange, le groupe s’engageant à investir 180 millions d’euros dans le site intégré lorrain pour y développer les nouvelles gammes d’acier auto et des lignes d’acier emballage, sans pour autant préciser le devenir exact du site de Basse-Indre (Loire-Atlantique).

Lors du Comité d’Entreprise, la Direction d’ArcelorMittal Atlantique et Lorraine a réaffirmé « la cohérence du projet industriel et commercial qu’il souhaite mettre en place pour le périmètre Atlantique et Lorraine, et ce, sans avoir recours à un plan social ». Le groupe a rappelé « la nécessité de la mise sous cocon, pour une période de six ans, de la phase liquide de Florange afin d’assurer un avenir durable aux activités aval du site, notamment celles liées à l’industrie automobile. »

Le Groupe a également rappelé son plan pour « une filière Emballage Atlantique et Lorraine intégrée, compétitive et pérenne en donnant la priorité aux produits techniques. Ce plan prévoit notamment une concentration et une spécialisation de la production sur chacun des sites de Florange et Basse-Indre. »

Surcapacités de brames d'acier

Lors de la rencontre, la Direction d’ArcelorMittal a insisté sur « l’existence d’importantes surcapacités de brames d’acier en Europe. Dans ce contexte, La Direction a réaffirmé que les capacités actuelles de production d’ArcelorMittal en Europe, dont l’utilisation pourraient, le cas échéant, être optimisée, sont suffisantes pour répondre à la demande d’acier à moyen terme et ce, même si celle-ci venait à augmenter de 3% par an à compter de 2014. En effet, même dans cette hypothèse, la demande resterait, en 2018, inférieure de 15% par rapport aux niveaux de 2007. »

ArcelorMittal a également rappelé « son engagement formel d’investir, de manière inconditionnelle, 180 millions d’euros sur le site de Florange au cours des cinq prochaines années. Ce plan comporte en particulier l’adaptation des capacités de production du laminage à chaud aux nouveaux produits pour l’automobile (production de l’acier Usibor®) et des investissements dans les aciers pour emballage, sur le train à froid et les lignes d’étamage. »

ArcelorMittal a assuré de sa volonté « de réaliser l'ensemble de ses engagements et de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, son plan industriel et commercial. »

La CGT interpelle le gouvernement

« le cabinet d'expertise SECAFI qui assiste les élus au CCE dénonce au travers d'un rapport le projet industriel qui nous est présenté. La nécessité de redémarrer la filière liquide de Florange et le maintien en l'état du site de Basse Indre en allant chercher les tonnes dans le packaging sont les alternatives que nous développons », a déclaré ce jeudi le porte-parole de la CGT.

« Le gouvernement sera cet après midi interpellé sur le sujet, étant donné qu'il a validé en fin d'année ce plan industriel jugé incohérent », ajoute la CGT, qui faisait état ce jeudi d'un mouvement européen de grève dans la sidérurgie pour

Le Comité Central d'Entreprise d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine se réunira à nouveau le 11 avril prochain afin de conclure la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel. A la suite de cette information-consultation, la négociation sociale sur les mesures d'accompagnement relative à la mise en œuvre du plan industriel et commercial d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine pourra débuter, conclut le groupe.

La Rédaction



***Vivez au cœur des matières premières
de l'énergie
en surfant sur :***

www.mpe-media.com

+336 60 58 89 26 contact@mpe-media.com
